



Commission Stratégies

« *Groupe national Milieux humides* »

Bilan du Groupe thématique “Aménagement du territoire”

16 septembre 2019



Sommaire

- Présentation du groupe thématique "Aménagement du territoire" et de son fonctionnement
- Les actions suivies par le groupe, état d'avancement et zoom sur une action "phare"
- Propositions d'améliorations/perspectives

Animation : Forum des Marais Atlantiques et la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Un groupe multi-acteurs : 19 structures membres (MTES, Agence de l'eau, Groupement des DREAL, Cerema, AFB, FMA, WWF, LPO, AFEPTB, ANEB, FPNRF, ADCF, APCA, ANCGE, UNICEM, FNC, Conservatoire du littoral, Union des ports de France, ...)

Les missions du groupe thématique "Aménagement du territoire" ont été de :

- suivre l'état d'avancement des dix actions (état d'avancement, opportunité et révision/réorientation éventuelle, ..) et en rendre compte lors des réunions du Groupe national pour les milieux humides (GNMH) ;
- tenir informé des actualités et des questions relatives à l'aménagement du territoire en lien avec la thématique de prise en compte des milieux humides ;
- animer des discussions transversales relatives à l'aménagement du territoire et des milieux humides, et permettre à l'ensemble des membres d'échanger ; assurer un lien avec les groupes transversaux mis en place dans le cadre du 3^{ème} PNMH (Groupe thématique « Communication, Education, Sensibilisation et Participation (CESP) », groupe thématique Outre-mer (OM)).



I. Présentation et fonctionnement du groupe

II. Actions suivies et état d'avancement

III. Propositions/Perspectives

Les 10 actions suivies par le groupe thématique	Pilotes	Partenaires
Action 11a : Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides	MNHN (UMS PatriNat AFB-CNRS-MNHN), AFB	MNHN, Biotope, Irstea, AFB siège, Universités Grenoble, Tours, ...
Sous-Action 11b : Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides	Collectivités – pas de pilotes identifiés	ADCF, AE
Sous-Action 11c : Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zone humide	MTES / CGDD / SEEIDD / ERNR1	DREAL, DEB, Dervenn
Action 14- Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de (préservation et de) restauration des milieux humides	MTES / DEB-ET1	ATEN, Irstea, MNHN, CEREMA, FNE, H&B, FPNRF, FNCAUE
Action 26 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations	MTES - DGPR / DEB – mise en œuvre Cerema	MTES - DGPR / DEB Cerema, EPTB Seine Grands Lacs, AE Rhin Meuse
Action 27 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)	Cerema	MTES / EARM4, AFB
Action 28 : Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine	AFEPTB / ANEB	Les EPTB en particulier
Action 46 : Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens	Onema-AFB	Pôles-relais lagunes méditerranéennes, zones humides littorales de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord.
Action 47 : Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens	CELRL	Les Agences de l'eau, collectivités, ...
Action 48 : Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte	DEB-ELM2	Cerema, CELRL, IFRECOR, comité français UICN, FMA, Agences de l'eau, ONEMA, DGPR, DHUP, CGDD...

Les 10 actions suivies par le groupe thématique	Pilotes	Partenaires	
Action 11a : Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides	MNHN (UMS PatriNat AFB-CNRS-MNHN), AFB	Finalisée et poursuivie	
Sous-Action 11b : Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides	Collectivités – pas de pilotes identifiés	Non réalisée	
Sous-Action 11c : Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zone humide	MTES / CGDD / SEEIDD / ERNR1	En cours	
Action 14- Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de (préservation et de) restauration des milieux humides	MTES / DEB-ET1	Finalisée et poursuivie	
Action 26 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations	MTES - DGPR / DEB – mise en œuvre Cerema	Finalisée et poursuivie	
Action 27 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)	Cerema	En cours	
Action 28 : Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine	AFEPTB / ANEB	Finalisée	
Action 46 : Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens	Onema-AFB	Finalisée	
Action 47 : Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens	CELRL	Finalisée et poursuivie	
Action 48 : Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte	DEB-ELM2	En cours	

Zoom sur l'action 11a : Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides

Objectifs : Concevoir une méthode d'évaluation des fonctions associées aux zones humides applicable tout au long des phases de conception puis de réalisation d'un projet et conduisant au choix de mesures « éviter, réduire, compenser » pertinentes. Il s'agit ainsi de permettre la conception de projets de « moindre impact environnemental » par les maîtres d'ouvrage, de faciliter leur instruction par les services de l'État et de renforcer la sécurité juridique des actes administratifs les autorisant.

Les résultats : Après plusieurs années de tests, la version 1.0 de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides est sortie en 2016.

Les analyses de remontées de terrain sur 2016 et 2017 ont permis de consolider la méthode et permettre l'extension du son champ d'application aux zones humides saumâtres et salées littorales

Bilan : Le rendu final avec un peu de retard, lié au délai nécessaire aux partenaires pour réaliser un guide et les protocoles dédiés à la méthode. Des formations à la méthode sont dispensées, à destination des services instructeurs de l'État, les établissements publics en charge de l'expertise et du contrôle de ces projets, les bureaux d'études, ...

La méthode peut également être mobilisée par des maîtres d'ouvrage dans une démarche prospective : analyse de la pertinence d'utiliser des sites en zones humides comme sites de compensation sous réserve qu'ils partagent un diagnostic de contexte similaire avec le site impacté, mais aussi pour suivre et comparer l'évolution des fonctions associées à des zones humides impactées par différents types de projets.

Perspectives : Le développement d'une démarche similaire pour les territoires d'outre-mer. Actualiser la méthode, notamment au regard :

- du retour des utilisateurs qui l'auront appliquée sur des cas concrets de réduction in situ ou de compensation ex situ des impacts,
- d'éventuelles avancées scientifiques et opérationnelles et de la mise à disposition de nouveaux référentiels

Les pistes d'amélioration :

- se limiter à une unique réunion annuelle du Gth "AdT" ;
- proposer une réunion thématique annuelle interGTh ;
- revoir la composition du groupe avec la carte des acteurs de l'aménagement du territoire de la stratégie CESP en cours, et en recherchant la participation de représentants de collectivités territoriales ;
- revoir la pertinence de conserver ce groupe en l'état / repenser le lien avec le GTh Urbanisme ;
- faire évoluer le mandat du groupe, passer d'un groupe de suivi des actions du plan à un groupe plus stratégique et plus force de propositions sur les actions en cours mais aussi sur les sujets d'actualité des milieux humides en lien avec la thématique "Aménagement du territoire" ;
- prévoir dans les réunions plus de présentations d'actions menées par les territoires (retours d'expérience, expérimentations, ...) et portées par des acteurs très divers, afin d'alimenter les réflexions ;
- permettre le plus possible l'accès à la visioconférence pour éviter les frais de déplacement aux membres et favoriser la participation des acteurs extérieurs.
- organiser une à deux réunions inter-groupes annuelles sur des sujets transversaux et partagés par tous.

Autres perspectives proposées pour le futur Plan (hors actions du 3^{ème} Plan) :

- développer des "projets de territoire" autour des milieux humides tels que préconisés par le rapport parlementaire Terres d'eau, type Territoires engagés pour la nature ?
- mieux protéger les milieux humides dans le réseau des aires terrestres ou marines protégées.



Merci de votre attention

